

## **Réunion du 4 février sur les rythmes scolaires.**

### **Présents :**

Mairie : Mme Pasquier , M Moysan,

Délégués de parents :Mme Le Goff, Mme Montenot, Mme Pennaneac'h, M Eck,

Enseignants :M Morgant, Mme Henry, Mme Jasserand, Mme Pont,

**Excusés** : Mme Eck, Mme Trolez, Mme Quemener

La réunion du 4 février a été organisée afin de répondre aux interrogations des parents au sujet des rythmes scolaires.

## **LE CADRE DE LA REFORME**

### **Pourquoi la réforme ?**

Elle vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants. D'instaurer des journées d'enseignement équilibrées

### **Le cadre**

24 h d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées

Les journées d'enseignement durent 5h30 maximum et la demi-journée 3h30.

La pause méridienne doit être d'une heure trente minimum.

Les conseils d'école proposent des projets d'organisation du temps scolaire ainsi que les communes

La DASEN valide les propositions.

## **L'ORGANISATION DES JOURNEES**

Lors de la réunion du 9 Octobre entre les enseignants et la mairie voici ce qui a été décidé :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:

enseignement :9h-12h puis 14h15-16h30

temps d'activités périscolaires ( TAP) : 13h30-14h15

mercredi : temps d'enseignement :9h-12h

Attention : Ces temps ont été décidés pour l'année scolaire prochaine, mais si il s'avère que ces rythmes ne conviennent pas, ils pourront après concertation en conseil d'école et sous réserve d'acceptation de la Directrice Académique être revus. Il est rappelé que les nouveaux rythmes doivent bénéficier à l'**apprentissage des enfants** et non aux intérêts personnels.

### **Pourquoi avoir choisi de tels rythmes ?**

Les rythmes scolaires doivent s'adapter au rythme biologique des enfants. Il s'avère que deux moments de la journée sont habituellement moins propices aux apprentissages (le début de journée et de 13h à 14h30)

Cela répond également à l'idée de régularité qui est un point essentiel de la réforme.

Pour les maternelles, l'emploi du temps sera adapté sur les temps d'enseignement une réflexion sera menée sur la place de chaque activité.

Beaucoup d'éléments sont encore flous, il est difficile de prévoir des activités trop ambitieuses pour l'instant. L'horaire choisi permet d'organiser plus facilement des activités et de gérer les groupes d'enfants.

### **Les propositions des parents.**

Les parents d'élèves proposent que les temps de TAP soient regroupés sur deux jours, c'est-à-dire, faire 2 fois 1h30 de TAP dans la semaine.

Enseignements de 9h à 12h et de 13h30 à 15h puis des TAP de 15h à 16h30 ( deux jours de la semaine) puis deux jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

### **Pourquoi ce type de rythme n'a pas été choisi ?**

Ce rythme n'a pas été choisi car il ne respecte pas le principe de régularité proposé par la loi Parce qu'il est difficile de sortir lorsqu'il n'y a qu'une heure trente d'enseignement dans l'après-midi (piscine, cinéma, sorties au musée....), de plus les activités types intervention de DUMISTE( musiciens), judo sont, dans la mesure du possible, l'après-midi pour ne pas empiéter sur les apprentissages du matin.

Des temps d'apprentissage où les élèves sont le plus attentifs disparaissent l'après-midi, or la priorité est de rendre les apprentissages efficaces.

De plus la journée ne doit pas dépasser 5h30 maximum, d'enseignement

Le rythme proposé par les parents est de 6h, 2 jours par semaine. Il aurait fallu faire une demande de dérogation .

### **Quelles activités seront proposées sur le temps des TAP? Qui va encadrer les enfants ?**

Sur ce point rien n'a encore été décidé mais des idées ou des remarques ont été émises lors de la réunion sur les effectifs des groupes d'enfants, les lieux à disposition. Le but étant que les enfants puissent se détendre sur ces temps.

L'organisation d'activités périscolaires, n'est pas obligatoire pour la commune.

Dans ce cas les communes fixent, elles-mêmes les taux d'encadrement et les conditions de recrutement des personnels intervenant sur le temps périscolaire.

Cependant les enseignants soulignent qu'ils seront vigilants sur les activités proposées pendant ces temps. Des activités encore non définies seront donc organisées.

Les élus en charge des affaires scolaires n'étant pas obligatoirement les mêmes au mois d'Avril, il ne sera rien décidé avant cette date.

### **Quelles sont les solutions proposées pour l'accueil des enfants le mercredi matin avant l'école et après l'école?**

Le mercredi matin il y aura garderie comme tous les autres jours.

Le mercredi midi il n'y aura pas de cantine. La question des transports a été évoquée mais rien n'a été décidé.

Une idée a été proposée : Dans certaines communes un transport a été mis en place pour envoyer les enfants au centre de loisirs de la commune voisine, le repas étant pris au centre d'accueil.

La mise en place de ce type de transport relève-t-elle de la commune ou de la COCOPAQ ?

La Mairie souligne que le transport n'est pas de sa compétence et qu'il faut s'adresser à la COCOPAQ. Il a été proposé d'inviter un représentant de la COCOPAQ au prochain comité de pilotage afin qu'il puisse éclaircir certains points.

## **Les parents seront-ils concertés ?**

Les délégués ont souligné la déception des parents de ne pas avoir été concertés et que les propositions données lors du conseil d'école n'aient pas été prises en compte. Les différents partenaires se sont rendus compte de l'importance des échanges entre les trois parties pour que cette réforme soit réussie.

Un sondage devrait passer dans les familles au sujet du transport entre l'école et le centre de loisirs le mercredi.

Les délégués des parents d'élèves, les enseignants et la mairie se sont mis d'accord pour la création d'un comité de pilotage. Ce comité permettra de se concerter et de se renseigner avant le mois d'Avril sur les moyens et les possibilités qui s'offrent à la commune. Des délégués de parents seraient invités (mode de désignation à déterminer). Leur rôle serait de rapporter les idées des parents, de proposer des solutions pour que ce changement de rythme se déroule au mieux. Il est rappelé que ce type de réunion se déroulera pour assurer l'intérêt des élèves et non pour répondre à toutes les situations personnelles ou désirs individuels.

Ces réunions se feront à l'initiative de la mairie.

Les interrogations, réflexions et suggestions des parents émises lors de la réunion du 30 janvier ont été transmises par écrit à la mairie.

## **CONCLUSION.**

**La déception des parents de ne pas avoir été concertés a été entendue lors de cette réunion. C'est pourquoi les trois parties se sont mises d'accord pour qu'un comité de pilotage soit formé. Celui-ci permettra de rassembler les idées, tenter de répondre aux nombreuses interrogations et de trouver les solutions possibles pour que les enfants puissent bénéficier de cette réforme. Il est rappelé qu'aucune décision ne sera prise avant le mois d'Avril. Il ne s'agit pas de répondre aux besoins individuels mais bien d'agir dans l'intérêt des enfants.**